ÖKK HÔPITAL
Aperçu des prestations

	Description des prestations	ÖKK HÔPITAL FLEX MINI
Hôpital	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division commune ou demi-privée Participation aux frais par année civile: Demi-privée 35%, jusqu'à CHF 4'500 Au max. CHF 4'500 par famille
	Urgence à l'étranger	
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	En division demi-privée
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Du 1er au 90ème jour: division commune ou demi-privée (participation aux frais) Du 91ème au 180ème jour: CHF 50 par jour* (sur une période de trois années civiles)
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division commune ou demi-privée (participation aux frais), jusqu'à 60 jours par année civile

	Description des prestations	ÖKK HÔPITAL FLEX
Hôpital	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division commune, demi-privée ou privée Participation aux frais par année civile: Privée 25%, jusqu'à CHF 4'500 Demi-privée 15%, jusqu'à CHF 1'500 Au max. CHF 4'500 par famille
	Urgence à l'étranger	
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	En division demi-privée et privée
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Du 1er au 90ème jour: division commune, demi-privée (participation aux frais) ou privée (participation aux frais) Du 91ème au 180ème jour: CHF 50 par jour* (sur une période de trois années civiles)
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division commune, demi-privée (participation aux frais) ou privée (participation aux frais), jusqu'à 60 jours par année civile
Transport, sauvetage, recherche	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse, actions de sauvetage et de dégagement	CHF 30'000 par année civile*
	Actions de recherche	CHF 10'000 par année civile*
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*
	Frais de déplacement pour se soumettre à une dialyse, radiothérapie ou chimiothérapie dès 30 km (transports publics)	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*

ÖKK5106f/11.22

ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG
Bahnhofstrasse 13, Case postale, 7302 Landquart
info@oekk.ch, 0800 838 000

L'assurance à l'esprit grison.

	Description des prestations	ÖKK HÔPITAL DEMI-PRIVÉE
Hôpital	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division demi-privée
	Urgence à l'étranger	
	Remboursement en choisissant une division plus avantageuse dans un hôpital en Suisse (à partir de 16 ans révolus)	Division commune: CHF 300 par jour
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	En division demi-privée
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Du 1er au 90ème jour: division demi-privée Du 91ème au 180ème jour: CHF 50 par jour* (sur une période de trois années civiles)
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division privée, jusqu'à 60 jours par année civile
Transport, sauvetage, recherche	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse, actions de sauvetage et de dégagement	CHF 30'000 par année civile*
	Actions de recherche	CHF 10'000 par année civile*
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*
	Frais de déplacement pour se soumettre à une dialyse, radiothérapie ou chimiothérapie dès 30 km (transports publics)	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*

	Description des prestations	ÖKK HÔPITAL PRIVÉE
Hôpital	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division privée
	Urgence à l'étranger	
	Remboursement en choisissant une division plus avantageuse dans un hôpital en Suisse (à partir de 16 ans révolus)	Division demi-privée: CHF 200 par jour Division commune: CHF 400 par jour
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	En division demi-privée et privée
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Du 1er au 90ème jour: division privée Du 91ème au 180ème jour: CHF 70 par jour* (sur une période de trois années civiles)
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division privée, jusqu'à 60 jours par année civile
Transport, sauvetage, recherche	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse, actions de sauvetage et de dégagement	CHF 30'000 par année civile*
	Actions de recherche	CHF 10'000 par année civile*
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*
	Frais de déplacement pour se soumettre à une dialyse, radiothérapie ou chimiothérapie dès 30 km (transports publics)	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*

ÖKK5106f/11.22

ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG
Bahnhofstrasse 13, Case postale, 7302 Landquart
info@oekk.ch, 0800 838 000

L'assurance à l'esprit grison.

	Description des prestations	ÖKK HÔPITAL MONDE
Hôpital	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division privée dans le monde entier
	Urgence à l'étranger	
	Remboursement en choisissant une division plus avantageuse dans un hôpital en Suisse (à partir de 16 ans révolus)	Division demi-privée: CHF 200 par jour Division commune: CHF 400 par jour
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	En division demi-privée et privée dans le monde entier
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Du 1er au 90ème jour: division privée dans le monde entier Du 91ème au 180ème jour: CHF 90 par jour* (sur une période de trois années civiles)
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division privée dans le monde entier, jusqu'à 60 jours par année civile
Transport, sauvetage, recherche	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse, actions de sauvetage et de dégagement	CHF 100'000 par année civile*
	Actions de recherche	CHF 10'000 par année civile*
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*
	Frais de déplacement pour se soumettre à une dialyse, radiothérapie ou chimiothérapie dès 30 km (transports publics)	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*

	Description des prestations	ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS
Hôpital	Séjour et traitement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	En cas d'accident et de suites d'accident: division privée en Suisse
	Urgence à l'étranger	En cas d'accident: division privée dans le monde entier
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	En cas d'urgence en division privée dans le monde entier En cas de suites d'accident en division privée en Suisse
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division privée, jusqu'à 60 jours par année civile
Transport, sauvetage, recherche	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse, actions de sauvetage et de dégagement	CHF 50'000 par année civile (en complément à l'assurance de base, à ÖKK START et à ÖKK HÔPITAL)
	Actions de recherche	CHF 10'000 par année civile (en complément à ÖKK START et à ÖKK HÔPITAL)
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile (en complément à ÖKK START et à ÖKK HÔPITAL)

* En complément aux prestations de ÖKK START
Les Conditions générales d'assurance de ÖKK LIVE sont déterminantes pour l'octroi des prestations.

ÖKK5106f/11.22

ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG
Bahnhofstrasse 13, Case postale, 7302 Landquart
info@oekk.ch, 0800 838 000

L'assurance à l'esprit grison.